

Don patriotique d'un citoyen de la commune de Montpellier de 1200 livres, lors de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique d'un citoyen de la commune de Montpellier de 1200 livres, lors de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 242;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20309_t1_0242_0000_8

Fichier pdf généré le 23/01/2023

tants, 112 individus, tant dans les armées navales que de terre. Nous avons remis à notre district pour les besoins de nos frères d'armes 110 paires de bas (en attendant d'autres), 62 chemises, vieux linge pour charpie.

Il ne reste dans notre commune que des pères de famille ; qui avec mal au cœur, ne se voient point eux-mêmes les défenseurs de la Patrie. Décrétez donc, Citoyens Représentants, que nous partions tous, la frontière est notre place, c'est là où nous voudrions aller, c'est là où nous voudrions être, donnez-nous des armes ; nous vous invitons de rester à votre place, de ne pas descendre de la Montagne sainte qu'après que tous les tyrans coalisés seront réduits dans la plus affreuse citerne (?) ; il aurait fallu nous voir avec quelle joyeuse allégresse, nous avons solennisé la prise de l'infâme Toulon : celle-ci fût par un repas civique et frugal où tous les sans-culottes ont assisté, et là chacun manifesta sa joie inexprimable, ou sans cesse les cris de *Vive la Montagne, Vive la République, Vive Beauvais*, se sont faits entendre. L'argenterie de notre église acheminée vers le district et nous sommes désespérés de ne pouvoir en offrir davantage, elle consistait en 4 livres 9 onces et deux livres étoffe galonnée or ».

BLIAS (*secrét.*), VERGNES (*secrét.*).

b

[Gigny, 1^{er} vent. II] (1).

« Citoyens Représentants,

A l'invitation de la Société populaire de Gigny, la commune de ce lieu vient de faire don à la Nation des vases, effets en argent quelconques et en cuivre, de son église, consistant en poids :

Argent : 46 marcs 2 onces 2 gros ; cuivre : 127 livres 3/4, poids de 16 onces ; le tout remis au directoire du district d'Orgelet le 26 pluviôse dernier, suivant le récépissé qu'il en a donné. La commune demande qu'il en soit fait mention au Bulletin de la Convention, que toutes les Communes de la République soient de nouveau invitées à suivre l'exemple de celles qui ont satisfait à ce devoir si légitime puisqu'il doit coopérer à la subsistance des armées de la République, qui combattent ses ennemis pour le maintien de ses droits, de l'égalité et de la Liberté de tous les citoyens qui la composent. Cette commune de Gigny, en nombre de 200 feux, a toujours contribué au-delà de ce qu'on pouvait attendre, suivant ses facultés qui ne proviennent que de l'agriculture ; son don (et contributions patriotiques) fait au commencement de 1790 et payé, se monte sauf erreur de calcul, cy 7 077 l. 15 s. 6 d.

Effets en argent pesant une livre 6 onces ; et en or : 2 den., envoyé alors à l'Assemblée nationale constituante, avec un encensoir et des burettes en argent de la valeur de 600 l.

Elle a remis ses cloches conformément à la loi, elle satisfait à tous les devoirs que lui imposent les loix de l'humanité, de la raison et de la République, elle persistera dans toutes les circonstances tant qu'il lui restera des

moyens et des hommes dont plus de cent sont à la défense de la Patrie. »

FLECHON (*présid.*), CALLOT (*secrét.*), DANIEL (*secrét.*).

c

[Landau, 12 pluv. II] (1).

« Citoyens représentants,

Les officiers de tous grades des armées de la République portent des marques distinctives en or, cela va très bien à ceux qui servent les despotes, mais à des Républicains, le fer convient mieux que l'or.

Ces motifs nous déterminent à demander que la marque distinctive des officiers de tous grades soit changée en tout autre que la Convention jugera plus convenable.

La Société populaire et épurée de Landau n'est riche qu'en principes républicains, cependant son humanité et sa reconnaissance l'obligent à vous envoyer pour les orphelins et les veuves de ceux qui ont péri dans le blocus de cette place.

1°) Une croix de mérite gagnée sous le règne du tyran, le c^o Rivet, brave et respectable officier vous l'aurait déjà remise, s'il n'eut été trompée par le feuillant et fanatique Gillot.

2°) Deux gros 1/16^e or, où se trouve une bague que l'épouse de l'armurier du 3^e bataillon de la Corrèze n'a pas cru devoir garder encore parce qu'elle lui avait été mise au doigt par un prêtre.

3°) Quatre onces galons argent ou d'or.

4°) Une once 5 gros d'argent.

5°) 150 liv. assignats.

6°) 72 livres numéraire. C'est tout ce qui a pu échapper à la cupide avarice des marchands et infâmes agioteurs de Landau, tous favorisés du trop fameux prêtre Dentzel.

Ph. VILLENEUR (*secrét.*), MÉLOT (*présid.*), TUILLARDEAT (*secrét.-greffier.*)

14

Un citoyen de la commune de Montpellier, qui veut garder l'anonyme, dépose sur l'autel de la patrie, la somme de 1200 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

15

La société de Beaumarchés (3) félicite la Convention nationale sur le décret du 16 pluviôse, qui a rendu à un million d'hommes la libre jouissance de leurs droits, et réparé les outrages faits à la vertu et à l'humanité.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) C 297, pl. 1016, p. 34.

(2) P.V., XXXIV, 59 et 283. B^{1^{re}}, 8 germ. (2^e suppl^t) ; Mon., XX, 36.

(3) Gers.

(4) P.V., XXXIV, 59.

1) C 297, pl. 1016, p. 33.